

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 16 février 2015, au 65, route 338, aux Coteaux, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Étaient présents : Mesdames Jocelyne Bishop Ménard et Sylvie Joly, conseillères, messieurs Martin Chartrand et François Deschamps, conseillers et siégeant sous la présidence de madame Denise Godin-Dostie, mairesse.

Étaient absents : Messieurs Claude Lepage et Michel Marin, conseillers.

Introduction

Madame Denise Godin-Dostie a ouvert l'assemblée à 19 h 30 en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

Approbation des procès-verbaux

15-02-6150 Séance ordinaire du 19 janvier 2015

**IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,
APPUYÉ PAR : Sylvie Joly,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2015, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier et directeur général.

.... ADOPTÉE

Rapport des comités

Finances et administration – Mme Denise Godin-Dostie

Déclaration des intérêts financiers des élus municipaux

M. Claude Madore, secrétaire-trésorier et directeur général informe les membres que toutes les déclarations des intérêts financiers des élus municipaux ont été remplies.

15-02-6151 Politique d'incitation à l'activité sportive pour la jeunesse - Modification

Les membres du conseil prennent connaissance du document de l'Association Récréative des Coteaux concernant la demande de modification de la politique d'incitation à l'activité sportive pour la jeunesse coteauloise.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Joly,
APPUYÉ PAR : Martin Chartrand,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

De modifier la politique d'incitation à l'activité sportive pour la jeunesse coteauloise en vigueur afin de modifier les points suivants au document :

Modalité de subvention :

- Les demandes présentées entre le 1^{er} janvier et le 30 juin, les chèques seront émis à l'assemblée du mois d'août.
- Les demandes présentées entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre, les chèques seront émis à l'assemblée du mois de février suivant.

.... ADOPTÉE

Service incendie – M. Martin Chartrand

Aucun sujet à discuter.

Sécurité publique – M. François Deschamps

Aucun sujet à discuter.

Transport & Travaux publics – M. Michel Marin

15-02-6152 Subvention programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Approbation des dépenses des travaux

À la suite de la recommandation de Mme Lucie Charlebois, députée de Soulanges, M. Robert Poëti, ministre délégué aux Transports, a informé les membres du conseil qu'une subvention pour un montant maximal de 10 000 \$ est accordée pour l'amélioration d'une partie des rues Prieur et du Palais.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

**IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,
APPUYÉ PAR : Sylvie Joly,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le conseil municipal approuve les dépenses de 17 137.62 \$ pour les travaux effectués sur une partie des rues Prieur et du Palais pour un montant subventionnée de 10 000 \$ conformément aux stipulations du ministère des Transports.

Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et le dossier de vérification a été constitué.

.... **ADOPTÉE**

Aqueduc et égout – M. François Deschamps

15-02-6153

Enregistreur de déversements – Acquisition d'équipement de mesure

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées en date du 11 janvier 2014 (Q-2, r.34.1);

CONSIDÉRANT que les ouvrages de surverse devront être au plus tard le 31 décembre 2015 munis d'un enregistreur de débordement permettant de consigner la fréquence, le moment où se produit le déversement et sa durée cumulée quotidienne;

CONSIDÉRANT que les firmes Avensys Solutions (26-01-2015) et Veolia (13-02-2015) ont présenté leur équipements de mesures de surverse;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Chartrand,
APPUYÉ PAR : François Deschamps,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Municipalité des Coteaux acquiert les enregistreurs de surverse nécessaires pour se conformer au règlement édicté par le Gouvernement du Québec.

.... **ADOPTÉE**

15-02-6154

Mesures compensatoires dans le cadre d'un plan de gestion des débordements

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a complété l'analyse du dossier du chemin St-Emmanuel à Coteau-du-Lac;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action pour la mise à niveau de l'usine d'épuration de la Régie d'assainissement des Coteaux a déposé satisfait le ministère;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère demande un engagement par résolution de la Municipalité visant à produire des mesures compensatoires dans le cadre d'un plan de gestion des débordements dans un délai de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT QU'un plan de gestion des débordements sera déposé dans un délai de 3 ans et que la réalisation de mesures compensatoires sera réalisée dans un délai de 5 ans, après approbation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,
APPUYÉ PAR : Martin Chartrand,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité des Coteaux s'engage à produire les mesures compensatoires dans le cadre d'un plan de gestion des débordements dans un délai de 3 ans;

QUE la Municipalité des Coteaux déposera un plan de gestion des débordements dans un délai de 3 ans et que la réalisation des mesures compensatoires sera réalisée dans un délai de 5 ans, après approbation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

QU'UNE copie de cette résolution soit expédiée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

.... **ADOPTÉE**

